

1. *Débitrice:* **Consonda Srl.**
2. *Remarques:* Reconnaissance d'un jugement étranger
Par décision du 4 octobre 2006, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a déclaré que le jugement de faillite rendu le 5 avril 2004 par le Tribunal de Palerme à l'encontre de Consonda Srl est reconnu en Suisse. Délai de recours: 10 jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

(03584320)